

RAPPORT N° 01/7-99
au Conseil Municipal

OBJET

**DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE EXTERIEURE
ET D'UN DELEGUE SUPPLEMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
AUX CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES CREMATORIUM ET FOSSOYAGE**

Par Délibérations n° 99/2-34 et n° 99/2-35 du 24 mars 1999, le Conseil Municipal a autorisé la création de deux Régies pour la gestion respectivement du Crématorium de Prima et de la prestation de fossoyage.

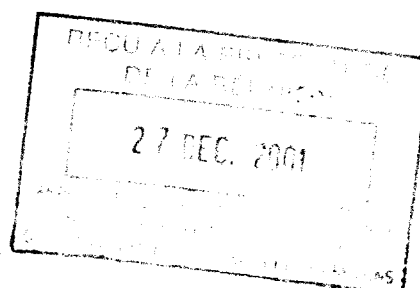
Par Délibération n° 01/3-04 du 24 mars 2001, vous avez élu un représentant de notre assemblée (en la personne de Monsieur Jean-Pierre SERVEAUX) aux Conseils d'Exploitation des Régies Crématorium et Fossoyage, ces organes étant en effet constitués d'un Délégué du Conseil Municipal et de deux personnalités extérieures.

Or, l'Article R. 2221-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par Décret n° 2001-184 du 23 février 2001) indique que les représentants de la Commune doivent détenir la majorité des sièges du Conseil d'Administration ou du Conseil d'Exploitation de la Régie, étant précisé que l'organe actuel est composé statutairement de trois membres.

Je vous demande, en conséquence, de désigner une personnalité extérieure, ainsi qu'un deuxième représentant de la Commune, pour siéger aux Conseils d'Exploitation des Régies Crématorium et Fossoyage.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 01/7-99
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001

OBJET

**DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE EXTERIEURE
 ET D'UN DELEGUE SUPPLEMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
 AUX CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES CREMATORIUM ET FOSSOYAGE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Com-
 munes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses Articles R.
 2221-1 et suivants ;

Vu le Décret n° 2001/184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de
 l'exploitation d'un service public ;

Vu les Délibérations n° 99/2-34 et n° 99/2-35 du Conseil Municipal en séance
 du 24 mars 1999 portant création respectivement d'une régie pour la gestion du
 Crématorium de Prima et d'une régie pour la prestation de fossoyage ;

Vu la Délibération n° 01/3-04 du Conseil Municipal en séance du 24 mai 2001
 portant nomination des délégués au sein des organismes extérieurs ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-99 présenté par le Maire ;

Sur l'avis favorable des Commissions 1° Vie Familiale, et 2° Finances et Admi-
 nistration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(au scrutin secret)

Procède à la désignation d'une personnalité extérieure et d'un Délégué supplé-
 mentaire du Conseil Municipal pour siéger aux Conseils d'Exploitation de la
 Régie Crématorium et de la Régie Fossoyage, les résultats du scrutin s'établiss-
 sant comme suit :

-	Bulletins collectés	48
-	Suffrages obtenus	
*	Christiane BOUCHOU	44
	personnalité extérieure	
*	Nathalie CLAIN	47
	Délégué supplémentaire du Conseil Municipal	

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

